

Des rebelles novateurs ? Conflits politiques et réseaux sociaux dans une vallée alpine au XVIII^e siècle

Sandro GUZZI-HEEB
Christine PAYOT

En ce jeudi 26 août 1745, Jean Joseph Claret, abbé de Saint-Maurice, part pour la vallée de Bagnes dont il est le seigneur spirituel et temporel. Il ne se doute pas que les jours à venir lui réservent bien des émotions, qu'il sera agressé par une foule en colère, humilié et contraint de se rétracter sur plusieurs points concernant sa juridiction dans la commune de Bagnes (Valais¹).

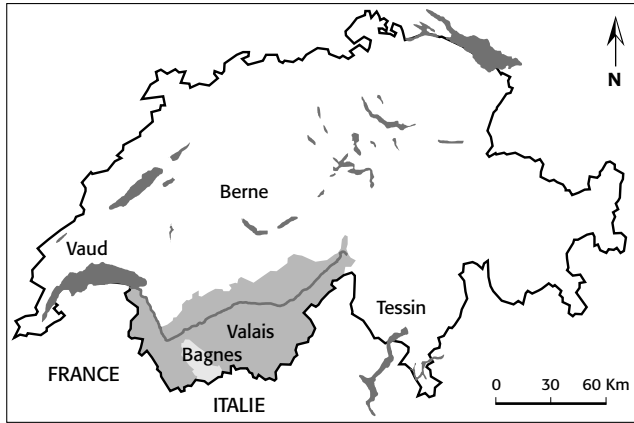
En soi, ce séjour dans la vallée n'a rien d'exceptionnel : l'abbé doit rester quelque temps dans sa maison forte du Châble, le principal village de la commune, pour assister à ses assises ordinaires et superviser certains travaux concernant sa bâtisse. C'est une habitude des abbés de séjourner en villégiature à Bagnes plusieurs fois par année, le plus souvent accompagnés de confrères. Les chanoines de Saint-Maurice reçoivent beaucoup à l'occasion de banquets pendant lesquels on sert du gibier chassé dans la vallée, et du vin que l'abbé prend soin de faire venir depuis la plaine. Cependant, en cet été 1745, une certaine tension règne dans la vallée. Le dimanche précédent, l'abbé a fait publier un mandat par lequel il interdit aux nouveaux « communiers » de jouir des biens « bourgeoisiaux » sans son consentement. La teneur du mandat n'a pas plu à tout le monde. Signalons qu'au début du mois d'août 1745, deux ressortissants de Bagnes, Angelin Besse et Jean Bruchez, ont porté plainte auprès de l'évêque de Sion, probablement à cause de la question des nouveaux communiers².

1. La vallée de Bagnes comprend onze villages principaux et plusieurs hameaux, qui sont organisés dans une seule commune. Sous l'Ancien Régime, la commune (ou bourgeoisie) valaisanne est constituée par l'ensemble des bourgeois ; elle est régie à Bagnes par quatre syndics et huit conseillers élus par leurs pairs pour administrer les biens de la collectivité. Bagnes est à présent la deuxième commune la plus étendue de la Suisse.

2. Archives de la commune de Bagnes (désormais ACBg), P 489 (1745, 3 août). On retrouvera Angelin Besse sur la liste des émeutiers.

DOCUMENT 1

Carte de localisation

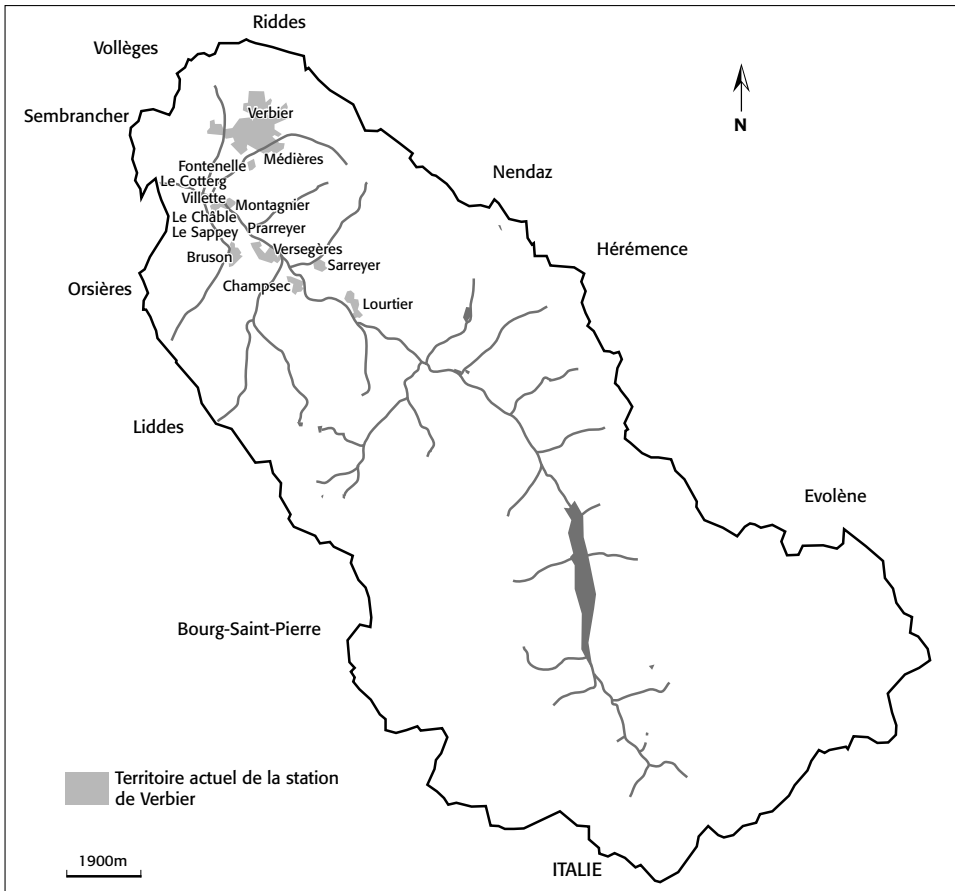


Dans la semaine qui suit, quatre nouveaux bourgeois de Bagnes et de Vollèges (la paroisse voisine) se plaignent à nouveau auprès de l'évêque de Sion et du grand bailli d'avoir été molestés par d'anciens communiens. Ils demandent donc la permission de réunir les charge-ayants des deux paroisses, afin de confirmer leurs droits bourgeoisiaux.

Le dimanche 29 août, à la sortie de la messe, le mandat de l'abbé est publié comme à l'accoutumée pour la seconde fois. C'est alors que l'émeute éclate. Cet incident nous servira de point de départ pour analyser les nombreux conflits politiques et sociaux qui ont éclaté depuis la fin du XVII^e siècle dans cette vallée alpine. Cette analyse permettra de mettre en lumière plusieurs aspects surprenants et originaux dans la perspective de l'étude des conflits sociaux de l'Ancien Régime³.

3. Pour la Suisse, voir Pierre FELDER, «Ansätze zu einer Typologie der politischen Unruhen im schweizerischen Ancien Régime 1712-1798», *Revue suisse d'histoire*, 26, 1976, p. 324-389, Andreas SUTER, *Der schweizerische Bauernkrieg von 1653: Politische Sozialgeschichte – Sozialgeschichte eines politischen Ereignisses*, Tübingen, Biblioteka academica Verlag, 1997; André HOLENSTEIN, «Der Bauernkrieg von 1653. Ursachen, Verlauf und Folgen einer gescheiterten Revolution», in Jonas Römer (éd.), *Bauern, Untertanen und Rebellen. Eine Kulturgeschichte des schweizerischen Bauernkrieges von 1653*, Zürich, Orell-Füssli, 2004, p. 28-85; Andreas WÜGLER, *Unruhen und Öffentlichkeit. Städtische und ländliche Protestbewegungen im 18. Jahrhundert*, Tübingen, Biblioteka academica Verlag, 1995. En Europe: Roland MOUSNIER, *Fureurs paysannes: les paysans dans les révoltes du XVII^e siècle (France, Russie, Chine)*, Paris, Calmann-Lévy, 1967; Yves-Marie BERCÉ, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUF, 1980; *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 89-2, 1982: n° spécial «Les paysans et la politique»; Frédéric BLUCHE, Stéphane RIALS (éd.), *Les révolutions françaises: les phénomènes révolutionnaires en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Fayard, 1989; Jean NICOLAS, *La rébellion française: mouvements populaires et conscience sociale 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002; Andy WOOD, *Riot, Rebellion and Popular Politics in Early Modern England*, Basingstoke, Palgrave, 2002; Roger DUPUY, *La politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïtés du populisme*, Paris, Albin Michel, 2002. Pour une nouvelle approche comparative: Samuel K. COHN JR., *Lust for Liberty. The Politics of Social Revolt in Medieval Europe, 1200-1425. Italy, France and Flanders*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2006. Sur la période révolutionnaire, voir infra, note 51.

DOCUMENT 2

La commune de Bagnes

En effet, la révolte ouverte n'est qu'un élément – particulièrement spectaculaire – d'une lutte politique de longue haleine, pendant laquelle l'opposition au seigneur ne se borne pas à réagir aux interventions du pouvoir, mais représente une partie active et organisée du conflit⁴. L'analyse détaillée des réseaux sociaux qui influencent la mobilisation permet en outre de mieux comprendre les dynamiques d'organisation de la vie politique locale et surtout des couches populaires.

4. Sandro GUZZI-HEEB, « Ribelli innovativi. Conflitti sociali nella Confederazione elvetica (XVII-XVIII secolo) », *Studi storici*, 48-2, 2007, p. 383-408.

L'ÉMEUTE DU 29 AOÛT 1745

Le 29 août 1745 au matin, les opposants au mandat abbatial se sont réunis dans la maison communale. Les esprits sont échauffés par les discours et le vin. Après la messe et la deuxième publication du mandat aux criées sur la place du Châble, les agitateurs attisent la colère de la foule. Deux des quatre syndics de la communauté sont attaqués; l'agression en laisse un sans connaissance; paniqué, l'autre court se réfugier dans la maison de l'abbaye toute proche. L'abbé croit le mettre en sécurité en l'enfermant dans une chambre au dernier étage⁵.

Cependant, cet asile n'arrête pas la population en colère, qui entre par effraction dans «l'abbaye», enfonce des portes, brise des fenêtres et entraîne les chevaux hors de leurs écuries. Les émeutiers délogent l'abbé Jean Joseph Claret de sa maison, l'agressent verbalement et physiquement et le poussent dans son jardin. Là, la foule le malmène pendant plus de trois heures et le contraint finalement à révoquer son mandat. L'abbé signe deux billets dans lesquels il déclare, d'une part, que la communauté est maintenue dans ses droits et privilèges, et, d'autre part, que les nouveaux communiens prêteront serment au lieutenant en place plutôt qu'à l'abbé⁶. Forts de cette victoire, les bourgeois exercent immédiatement leurs nouveaux droits et expulsent de la communauté le conseiller Martin Vaudan, de Bruson, qui s'était opposé en 1742 à la mise à ban d'une forêt, alors qu'il occupait la fonction de syndic.

Cependant, le succès des émeutiers ne dure pas. L'abbé Claret porte plainte auprès de la Diète valaisanne, l'organe législatif de la République des Sept Dizains⁷. Dès le 3 septembre, la répression commence: le soulèvement va donner lieu à un procès dirigé par François-Joseph Burgener, à la fois grand bailli du Valais et grand châtelain de Bagnes.

L'abbé accuse Pierre Joseph Gay (ou Guex) de Martigny d'avoir mené cette révolte. Toujours selon l'abbé, Gay aurait été conseillé et soutenu par le notaire Étienne Ganiot, lui aussi bourgeois de Martigny et, depuis 1724, bourgeois de Bagnes. Après enquête, les sanctions tombent: Gay est banni de la vallée; le lieutenant de Bagnes, Jean-Pierre Magnin, est démis de sa fonction; les villages de la commune sont condamnés à payer les frais du procès, ainsi que les dépenses afférentes au voyage et au séjour des assesseurs. Seul le village de Bruson et quelques particuliers qui ont soutenu l'abbé sont exemptés de cette amende. Les émeutiers reconnus coupables (leur nombre varie, selon

5. Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice (désormais AASM), DIV 13/0/3, p. 22-26. À Bagnes, les syndics sont les quatre élus qui forment en quelque sorte le conseil exécutif de la commune et la représentent vers l'extérieur; les syndics sont secondés de huit conseillers (ou «reconseillers»).

6. AASM CHA 11/1/18³ et AASM CHA 11/1/18⁴.

7. La Diète est composée des députés des Sept Dizains (districts) du Valais. La Diète nomme un président (le grand bailli) et lui confère le pouvoir exécutif. Elle procède aux élections et traite les affaires importantes du pays.

les sources, entre 80 et 120) doivent également payer une amende et venir s'agenouiller devant l'abbé en signe de soumission⁸.

Le montant de l'amende imposée à la communauté avoisine 6 600 florins. Outre cette amende générale, chaque émeutier reconnu coupable est asservi à une amende personnelle à la mesure de la gravité de sa faute. L'abbé assure que les émeutiers ont été durement châtiés, alors que le grand bailli parle de « douce punition ». Suite au procès, un « nouveau règlement » en onze articles est adopté. Les nouveaux communiens ne seront désormais reçus qu'avec le consentement de l'abbé, conformément à la teneur du mandat du 20 août, et ils devront jurer fidélité à leur seigneur. La bourgeoisie pourra exclure des communiens pour autant qu'elle avance des arguments légaux. Quant au lieutenant en charge, il assistera désormais aux réunions du conseil⁹. À première vue, l'émeute s'achève donc par une victoire complète du seigneur.

Les protagonistes

Une première analyse des inculpés de l'émeute de 1745 révèle l'influence particulière de deux groupes : le premier composé des nouveaux communiens et le second de plusieurs riches propriétaires et notables influents. Quel rôle jouent-ils dans la vallée ?

La communauté de Bagnes pratique depuis plusieurs années une incorporation autonome des nouveaux bourgeois, comme cela se fait dans les autres communes valaisannes. Cependant, par le mandat d'août 1745, l'abbé intervient pour soumettre ces adhésions d'étrangers à son pouvoir. En effet, les droits de jouissance sur les communaux sont au centre du conflit : selon le récit du chanoine archiviste Charles¹⁰, un autre élément déclencheur de ce conflit tient au droit de jouissance d'une forêt¹¹.

Qui sont ces nouveaux communiens qui doivent s'acquitter de sommes importantes pour acquérir ce statut ? Les témoignages de l'abbé Claret et

8. Dans l'acte de reddition des émeutiers (*Bagniensiium Pallinodiae Cantus*), l'abbé réaffirme son statut de seigneur des alpages et des forêts. L'acte contient, entre autres, une liste des inculpés : AASM CHA 11/1/20-1 et AASM CART XI-45 pour la seconde liste d'émeutiers.

9. Les communiens sont les membres de la commune ou bourgeoisie (cf. note 1), les personnes qui jouissent des biens appartenant à la communauté. Le lieutenant est l'officier qui représente le seigneur abbé de Saint-Maurice. C'est une personnalité locale nommée par l'abbé à partir d'une liste de trois noms choisis par les communiens de Bagnes. Sa fonction principale consiste à administrer la justice locale et imposer les amendes relatives au respect des droits seigneuriaux et des arrêts de la bourgeoisie.

10. Joseph Hilaire Charles, chanoine à Saint-Maurice de 1746 à 1782, a classé au cours des vingt dernières années de sa vie environ 10 000 documents des archives de l'abbaye. Sa charge de curé de Monthey le conduit à prendre conscience de l'importance des documents anciens. En effet, dans cette fonction, il défend les intérêts de sa maison au cours d'un long procès, à l'issue duquel l'abbaye va se voir retirer les bénéfices de la paroisse de Monthey. À son retour à Saint-Maurice, il s'occupe des archives de l'abbaye, afin de garantir la maison contre toute attaque ultérieure de ses droits :

<http://www.digi-archives.org/aasm/private/index.php>

11. AASM DIV 13/0/3, p. 22.

celui de son archiviste sont concordants pour attribuer un rôle décisif à Pierre Joseph Gay, de Martigny¹².

Établie à Martigny, la famille Gay est originaire d'Orsières, à une dizaine de kilomètres de Bagnes. Depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, elle a acquis la bourgeoisie dans plusieurs communes. Pierre Joseph paye 500 florins pour « passer communier » à Bagnes en 1739. Cependant, il entretient des liens avec la commune dès les années 1720, en choisissant pour parrains et marraines de ses trois filles des individus de Bagnes ou de l'Entremont, la vallée voisine.

Selon l'abbé, Gay aurait été conseillé et aidé par le capitaine [Jean-Joseph] Ganioz, de Martigny. Il existe un lien entre les deux hommes : Jean-Joseph a un frère cadet, Étienne, dont l'épouse, Anne-Barbe Bruchez, est la marraine de la seconde fille de Pierre Joseph Gay, née en 1732.

Les frères Ganioz sont issus d'une influente famille de Martigny. Leur mère et la femme d'Étienne sont originaires de Bagnes. Anne-Barbe, mariée à Étienne en 1716, est la fille du notaire Jean-François Bruchez, syndic du Châble, qui tint un rôle important dans la vallée durant la seconde moitié du XVII^e siècle, et sur lequel nous reviendrons. Huit ans après son mariage, Étienne Ganioz acquiert son droit de bourgeoisie à Bagnes pour 900 florins. À partir de cette date, soit lui, soit son frère réalisent de nombreuses interventions en faveur de la communauté : Jean-Joseph défend les Bagnards dans un litige les opposant aux autres communes de l'Entremont (1725) ; il soutient la communauté à l'occasion d'une reconnaissance générale dressée en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice (1735) ; il représente la commune à la Diète de Noël 1737 ; il la défend encore dans un procès qui l'oppose aux Valdôtains (1738-40). En outre, les syndics feront appel à Jean-Joseph Ganioz lors du procès qui suivit la révolte.

Parmi les nouveaux communiens apparaissent plusieurs autres individus, sur lesquels nous ne possédons que peu de renseignements. Il s'agit des Ducret, des marchands originaires de Sallanches (Savoie), qui entretiennent des contacts réguliers avec Bagnes depuis la fin du XVII^e siècle, et des frères May, qui ont quitté Bagnes pour s'installer à Vollèges.

Les ambitions de ces nouveaux communiens trouvent de puissants appuis à l'intérieur de l'élite de la communauté ; plusieurs des plus riches contribuables et quelques-uns des notables les plus influents sont inculpés en 1745 pour avoir participé à l'émeute. Trois personnalités fortunées y jouent un rôle-

12. L'abbé Claret accuse nommément Pierre Joseph Gay à deux reprises dans ses livres de compte : « Étant en Bagnes, la populace soulevée par Pierre Joseph Gay et ses émissaires et conseiller entre autre le capitaine Gagnioz m'est allée insulté dans ma maison, faire violence, me maltraité de parolles et de fait » [AASM, CPT 400/0/7, p. 151r], et « Mais la populace de Bagnes animée par la supercherie de Pierre Joseph Gay, de Martigni, lequel s'étant passé communier en Bagnes, j'ay exigé à teneur de nos droits d'approuver et sceler la patente » [AASM, CPT 400/0/9, fol. 45v]. Dans son récit détaillé de l'émeute, l'archiviste Charles attribue également au Martignerain un rôle essentiel.

clé : le lieutenant Jean-Pierre Magnin de Verbier, le sautier Étienne Gard de Versegères et le notaire Jean-Pierre Coutaz du Châble.

Étienne Gard (1678-1758), sautier (huissier) de Versegères, ancien syndic de Bagnes et reconseiller (ou conseiller) l'année de l'émeute, s'est particulièrement engagé dans ce conflit, puisque lui-même, ainsi que ses fils, font partie des mutins. En 1747, il reconnaît une fortune foncière de 868 florins. Cette fortune représente une somme considérable puisque, sur environ 1 600 contribuables, seuls sept sont imposés pour un total supérieur à 400 florins. Étienne est issu d'une famille de bouchers à laquelle appartiennent ses cousins, les frères Georges, Pierre et Étienne Gard, de Versegères ; ceux-ci sont fortement impliqués dans le commerce de bétail à l'intérieur du Valais et avec l'Italie¹³.

Jean-Pierre Coutaz (1699-1772), notaire, a été syndic du Châble dès 1734 et il est conseiller de la commune l'année de l'émeute. En 1746, sa fortune immobilière est taxée à hauteur de 416 florins. Il s'agit du septième plus riche contribuable de la vallée.

Si Étienne Gard reste le propriétaire le plus riche, la fortune des deux frères Magnin, Jean-Pierre et Pierre, constitue le plus important patrimoine foncier de la vallée¹⁴. Il faut savoir que la participation du lieutenant Jean-Pierre Magnin (1671-1761) à l'émeute a particulièrement indisposé l'abbé, le lieutenant étant son représentant à Bagnes. Son rôle dans le soulèvement montre à quel point cette fonction s'est émancipée de l'autorité abbatiale et est devenue du ressort des familles les plus puissantes, d'autant que Jean-Pierre Magnin occupe cette charge depuis plus de quinze ans. Syndic en 1711 et 1738, il restera reconseiller pendant plus de trente ans. Sa destitution du poste de lieutenant met un terme à sa longue carrière politique ; à l'époque de l'émeute, il a 74 ans.

Plusieurs liens existent entre les protagonistes de l'émeute : par le groupe « Bruchez 10 »¹⁵ du Châble, Étienne Gard, Étienne Ganioz et Jean-Pierre Coutaz sont parents. Quant à Pierre Joseph Gay, son épouse est la marraine d'une fille de Jean-Pierre Coutaz.

La plupart des autres inculpés appartiennent également aux couches privilégiées de la commune. Angelin Besse, qui s'était plaint de l'abbé auprès de l'évêque de Sion, est un personnage influent : il est le fils d'André, fondateur en 1649 avec son frère de la chapelle de Sarreyer, et a été à plusieurs reprises syndic ou reconseiller de la commune. Jean Bruchez de Versegères, qui avait

13. ACBg P1064/2 ou 4 et AASM CPT 200/8/7, p. 1, et AASM CPT 200/8/8. Les fils d'Étienne disposent tous de plus de 150 florins de fortune foncière.

14. Avec son frère Pierre, également reconseiller et syndic, Jean-Pierre Magnin reconnaît une fortune foncière de plus de 1 330 florins. Jean-Pierre est également recteur de l'alpage communal de Charmotane de 1726 à 1737.

15. Dans la reconstruction des rapports parentaux, nous suivons le système de classification généalogique des familles de Bagnes du XII^e au XX^e siècle. *Généalogie, histoire, étymologie*, 5 vol., Bagnes 2005-08. Chaque groupe parental qui remonte au même ancêtre masculin est indiqué par un code familial commun (ex. : GAR 1) ; les chiffres qui suivent indiquent la génération et la place dans la fratrie (ex. : GAR1/1-12 est le 2^e enfant de GAR/1-1 et père de GAR 1/122...).

également participé à la mission auprès de l'évêque, est l'un des contribuables les plus fortunés. Les autres participants à l'émeute ont une position sociale semblable : beaucoup ont occupé des charges politiques ; certains jouissent d'un patrimoine considérable ; souvent, ils possèdent des droits d'alpage ou pratiquent le commerce.

Cependant, les émeutiers vont se heurter à de fortes oppositions au sein de la communauté. Celle-ci ne présente pas un front uni et solidaire dans la résistance contre le seigneur : les conflits du XVIII^e siècle semblent plutôt indiquer l'existence de plusieurs factions antagonistes.

Les partisans de l'abbé

Deux groupes s'affrontent dans la révolte de 1745 : d'un côté, les partisans de l'ordre établi, représenté par l'abbé de Saint-Maurice, qui s'opposent activement à la jouissance des communaux par les nouveaux communiens ; de l'autre, ceux qui veulent s'émanciper du contrôle du seigneur. S'il est assez aisé de connaître les émeutiers grâce aux listes dressées à l'issue de l'enquête, il est par contre plus difficile d'identifier leurs adversaires. La seule personne mentionnée nommément comme cible des émeutiers est le conseiller de Brusson, Martin Vaudan.

À la fin de l'année 1741, Vaudan accède au poste de syndic ; fort de cette fonction, il défend les intérêts de son village contre le reste de la communauté en s'opposant aux arrêts édictés par cette dernière dans le conflit mentionné plus haut, concernant une forêt. La révolte de 1745 semble mettre un terme à sa carrière publique. Martin Vaudan meurt en 1750.

Pendant l'émeute, deux syndics ont été maltraités. L'un d'eux est probablement André Terretaz. Pour les autres, l'identification devient moins évidente. On peut supposer que les officiers nommés en remplacement des mutins n'ont pas participé à la révolte et bénéficient de la confiance de l'abbé. Il s'agit d'Étienne Brief, le nouveau sautier, et de Michel Deléglise, le nouveau lieutenant. En 1747, un second nouveau sautier est en fonction, Gabriel Mabilard. Ce dernier est vraisemblablement un agent de l'abbé. Les témoins de la « Palinodie des Bagnards¹⁶ », au nombre de huit¹⁷, sont probablement aussi des partisans de l'abbé, puisque, parmi eux, on retrouve le sautier Étienne Brief et le lieutenant Michel Deléglise. Les nouveaux charge-ayants n'appartiennent pas aux couches les plus aisées de la commune : l'abbé semble donc

16. L'acte de reddition des émeutiers, dans lequel l'abbé réaffirme fermement son statut de seigneur des alpages et des forêts porte le titre évocateur de « Chant de palinodie des Bagnards » (*Bagniensium Pallinodiae Cantus*).

17. Dont Jean-André Dumoulin, Jean-François Brouchoud, Christophe Farquet, François Cretton, Bernard Pellaud et de Jean-François Nicollier, de Villette. On sait peu de choses sur ces individus : ils n'apparaissent pas sur les listes des émeutiers et ils n'appartiennent pas à la classe des plus riches propriétaires.

vouloir écarter l'élite locale du pouvoir pour y installer des membres d'autres couches de la société.

La présence de deux factions distinctes est confirmée par les différents récits de l'émeute. Le fait n'est d'ailleurs pas surprenant : déjà dans les conflits précédents qui avaient opposé la commune à l'abbé, les bourgeois n'offraient pas un front uni. La même configuration se présente à nouveau en 1766, lors de la fondation de la « grande école » de la commune, lorsque partisans et adversaires de ce nouvel établissement s'affrontent ouvertement.

Cependant, il n'est pas toujours aisé de classer les protagonistes des événements dans une faction ou dans une autre. Certains personnages, à l'image du curial Jean-Bonaventure Luy, jouent un rôle ambigu¹⁸. Luy rédige les billets que l'abbé doit signer sous la menace. Le chanoine Charles l'accuse dans son récit d'avoir fraternisé avec les émeutiers : le lieutenant Magnin « s'amusoit avec le curial [Luy] à boire et rire du mauvais traitement que l'on faisoit à Monsieur l'abbé ». Les émeutiers, pourtant, s'en méfient. Ils font vérifier la conformité du billet signé par l'abbé à un lettré. Après l'émeute, Luy est destitué en tant que curial, mais reste capitaine de l'Entremont, une charge importante, indépendante de l'abbaye de Saint-Maurice. Par la suite, il sera réhabilité dans ses fonctions et, en 1766, il redeviendra un fidèle serviteur de l'abbé.

À première vue, l'émeute pourrait être interprétée comme une réaction des élites bagnardes aux interventions de l'abbé. Cependant, cette interprétation s'avère insuffisante. Afin de comprendre la logique profonde des conflits locaux, il est nécessaire de replacer l'émeute de 1745 dans une longue liste de conflits ayant opposé l'abbaye de Saint-Maurice à une partie de la communauté de Bagnes.

UNE TRADITION CONFLICTUELLE

Entre l'abbaye et la communauté, plusieurs désaccords surgissent ou resurgissent entre la fin du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e, période-clé d'émancipation de la communauté. Pendant la deuxième moitié du XVII^e siècle, il semble que les chanoines de Saint-Maurice n'aient pas toujours exercé leur droit d'occuper le bénéfice de la cure de Bagnes ; mais à la fin du siècle, ce droit est à nouveau revendiqué. Les chanoines tentent de mettre un terme à une période d'affranchissement durant laquelle les communiens de Bagnes ont acquis des droits très importants. En 1609, l'administration de la justice locale passe définitivement aux mains des officiers bagnards ; les familles locales

18. Le curial est l'officier de justice qui tient le poste de greffier et de secrétaire du lieutenant. Le curial transmet à la population les mandats émis par les autorités ; il agit comme greffier dans les litiges débattus devant le lieutenant ou devant l'abbé. Le curial agit aussi comme notaire lorsque la bourgeoisie fait rédiger des actes officiels.

occupent donc les charges les plus importantes¹⁹. Il s'agit apparemment d'une période d'aisance financière qui permet le rachat d'une partie des dîmes par la communauté. De plus, celle-ci investit des sommes importantes pour améliorer sa dotation en lieux de culte : plusieurs chapelles de la vallée sont construites au XVII^e siècle, principalement entre 1620 et 1650²⁰.

Les désaccords avec l'abbaye de Saint-Maurice portent d'abord sur les provisions des curés et sur des redevances que Bagnes doit verser à l'abbaye. Il faut encore noter l'intervention presque systématique de l'évêque de Sion dans ces conflits. Sollicité le plus souvent par la communauté, il prend à plusieurs reprises le parti de cette dernière contre l'abbaye. S'il est effectivement le juge compétent lors de conflits entre l'abbaye et la communauté, il trouve des intérêts à se mêler à ces litiges, afin d'étendre son pouvoir sur les bénéfices contrôlés par l'ancienne abbaye et de réduire le pouvoir de celle-ci.

Ces conflits, qui vont diviser la population pendant des décennies, sont tous étroitement liés, et les Bagnards en conservent la mémoire. Quelques mois avant l'émeute de 1745, par exemple, les syndics de Bagnes font rédiger une copie d'un traité signé en 1688 et appelé « traité de Rome ». De quel litige est-il le dénouement ?

Le traité de Rome (1688)

À la suite de la défection - pour des raisons de santé - du curé François Duret, des députés de Bagnes prétendent présenter un nouveau curé. Ils sont soutenus dans leurs revendications par la Diète valaisanne et par l'évêque de Sion. Or, l'abbaye s'y oppose et prétend de son côté continuer à nommer un chanoine régulier, issu de ses rangs pour gouverner cette cure. L'affaire va jusqu'à la Cour de Rome et se conclut sur un compromis : l'abbé choisira le curé parmi les trois candidats présentés par la communauté. En contrepartie, la communauté verse annuellement à l'abbé quinze pistoles d'Espagne et trois livres de cire blanche²¹. Elle va aussitôt user de son droit en plaçant à la cure le Bagnard Jean Baptiste Mabillard, prêtre séculier.

Cependant, ce droit de présentation ne semble que provisoirement primordial, car la communauté y renonce assez rapidement. Durant tout le XVIII^e siècle, les curés sont des chanoines réguliers issus de l'abbaye et aucun n'est originaire de la vallée. Cette renonciation à son droit de présentation est probablement le signe d'un manque d'unité au sein de la communauté.

19. François RAYNAULD, « Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre. Le cas de Bagnes en Valais (Suisse) », mémoire présenté à la faculté des études supérieures de Lausanne, maîtrise es sciences, 1976, p. 310.

20. *Ibidem*, p. 176-177 ; Constant RUST (abbé), « La vallée de Bagnes et ses vieilles chapelles », dans *Annales valaisannes*, n° 3, 1945, p. 421-452 ; Catherine RAEMY-BERTHOD, *Églises et chapelles de Bagnes*, [Le Châble], Musée de Bagnes, 2008, 197 p.

21. AASM T73/2/6. Un point de ce traité concerne la chapelle fondée dans l'église de Bagnes sous le titre de Notre-Dame-de-la-Compassion. Nous y reviendrons.

Le second vicariat (1692)

Quatre ans après l'accord de Rome, la volonté de la commune de placer un Bagnard à une charge ecclésiastique se manifeste à nouveau, mais par des voies différentes. En 1692, la bourgeoisie, associée au révérend Jean-François Pellissier de Martigny, mais originaire de Bagnes, crée un second vicariat. Pellissier motive cette fondation par le fait que la vallée est populeuse et qu'un seul vicaire ne suffit plus. Parmi les témoins de cette fondation se trouvent les notaires François et Jean-François Bruchez, père et fils. François Bruchez, qui est lieutenant en 1677 et procureur fiscal de l'abbaye entre 1670 et 1679, est le grand-père de l'épouse d'Étienne Ganioz.

Cette fondation est une nouvelle source de désaccords entre la communauté et l'abbé : les deux parties prétendent aux droits de collation et de gestion de ce bénéfice. L'élément qui déclenche le conflit est la clause qui confère au curé le choix du vicaire, en spécifiant cependant que celui-ci devra être « agréable et bien vu de la communauté » – ce qui accorde à la commune un droit d'approbation. La fondation de ce second vicariat n'est achevée qu'en 1709, car la communauté est réticente à payer les 18 pistoles d'Espagne dues et à assumer l'entretien du fonds. Un accord précaire est alors trouvé : le capital investi dans cette fondation reste la propriété de la communauté et lorsque les curés n'entretiennent pas le vicaire, les syndics peuvent retenir les cens du capital.

L'émancipation du vicaire Pierre Corthay (1721-22)

Ce second vicariat est l'objet d'un nouveau conflit vers 1721-22. Le vicaire de l'époque, Pierre Corthay, s'était séparé du curé Charles-François Gibsten et prétendait avoir le droit de demeurer chez lui. Gibsten craint alors qu'on érige le second vicariat en bénéfice séparé de la cure, et s'oppose à ces démarches. Selon le chanoine Charles, « le plus grand nombre de la populace des huit quarts prenait chaudement le parti de Monsieur Corthay »²². À la tête de cette faction, le capitaine Jean-Pierre Bruchez, fils du notaire François qui cautionna la fondation de ce vicariat, soutient ouvertement le vicaire. L'affaire tourne à l'émeute : « les syndics, jurés, officiers de l'abbé et quelques-uns des plus sensés de la paroisse, qui tenaient pour le curé, furent insultés et même maltraités, et obligés de se cacher le jour des Cendres 1721 et le 15 août 1722. La chose fut portée par la populace devant l'évêque Supersaxo, qui favorisa ouvertement Monsieur Corthay, en le dispensant sous divers prétextes de retourner à la cure [...] »²³.

22. AASM T74/1.

23. Analyse du chanoine Charles dans AASM CHA 74/1.

Les redevances annuelles

Les redevances dues par les sujets au seigneur représentent un autre motif de tension. En 1660, Bagnes doit verser 49 sacs de grains à l'abbaye, ainsi que 96 moutons et brebis. Or, à partir de 1665, la communauté exige une baisse des redevances en grain. En 1718, Bagnes ne doit plus que 44 sacs de grains. Elle obtient officiellement cette réduction à l'occasion de la reconnaissance générale des fiefs de 1735. Cette victoire de la bourgeoisie est peut-être due à un subterfuge, car le document qui aurait permis de calculer précisément le montant de cette redevance a mystérieusement disparu des archives. Il existe d'autres mentions, malheureusement peu précises, d'un conflit assez grave remontant à 1733 et probablement lié à la nouvelle fixation des redevances dans le cadre de la reconnaissance générale²⁴.

Les redevances en grains et en ovins ne sont pas les seules que la communauté doit aux chanoines. Suite à la fondation toujours inachevée du second vicariat, en 1708-1709, ressurgit l'affaire de la prémice. Il s'agit d'un vieux conflit qui remonte au moins à 1559. Les paroissiens refusent de s'acquitter de la quartane d'orge qu'ils doivent pour chaque feu à leur curé. La communauté réclame l'arbitrage de l'évêque. Celui-ci prend fait et cause pour les Bagnards. Dans le projet d'arrangement rédigé en 1708, mais réfuté par les deux parties, la communauté est exemptée de la quartane d'orge²⁵, mais devra en contrepartie payer une somme en argent par feu.

La chapelle Notre-Dame-de-la-Compassion

La chapelle de Notre-Dame-de-la-Compassion, fondée en 1292, bénéficie d'un important capital. Suite au traité de Rome et malgré les tentatives de la communauté de s'en emparer, cette chapelle reste au bénéfice de l'abbé de Saint-Maurice.

Cependant, depuis sa fondation, ce capital a beaucoup diminué, ce qui incite le curé Schmidhalter à réclamer en 1745 une réduction des messes de la chapelle, que l'évêque de Sion lui refuse. Quoi qu'il en soit, la question de la chapelle apparaît à plusieurs reprises comme une raison du mécontentement des Bagnards face à l'abbé. Il faut préciser que le bénéfice est alimenté en partie par une dîme payée par plusieurs notables influents de la vallée: des notables que nous retrouvons sur les listes des inculpés de l'émeute de 1745.

Les nouvelles modes

Les questions économiques ne sont pas les seules qui provoquent le mécontentement des communiers de Bagnes. En effet, l'abbé intervient activement dans

24. AASM PD-CART XIX-019, 29.02.1740: l'abbaye envoie à un membre de la Rote une information dressée pour l'état du Valais déjà en 1733, mentionnant les « vexations que ces messieurs font à cette abbaye » et la « contrepartie si rebelle aux lois de l'église... ».

25. Mesure de capacité de 1 décalitre 38 centilitres, dans la région de Martigny.

la vie des communautés sujettes avec des mandats qui irritent la population. En 1737, par exemple, il interdit l'entrée dans la vallée de l'eau-de-vie et des liqueurs qu'il considère comme nuisibles à la santé; il interdit également de vendre ou de porter des mouchoirs de soie, de l'indienne et des dentelles étrangères. Ces interdictions débouchent sur des mesures concrètes: en 1738, les officiers de la cour de Bagnes perquisitionnent dans les boutiques de Maurice Ducrey, André Deléglise et Michel May et y trouvent de la dentelle. En 1740, de nouveaux troubles sont évoqués dans une lettre du nonce apostolique de Lucerne: les Bagnards demandent le droit de vendre des mouchoirs, de la dentelle, de la soie indienne et de la mousseline les jours de foire²⁶. Le permis est finalement accordé, mais la vente d'eau-de-vie et de tabac reste interdite²⁷.

À cette époque, du reste, l'abbaye n'est pas en difficulté seulement à Bagnes, mais également dans d'autres paroisses faisant partie de sa juridiction: les conflits sont particulièrement graves à Monthey, où l'abbaye, à la suite d'un long procès de douze ans (1752-1764), perd les bénéfices de cette paroisse, pour n'en conserver que le patronat.

La fondation de la «grande école»

Examinons, pour clore ce tour d'horizon, un dernier conflit qui eut lieu à Bagnes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. En 1764, le père capucin Héliodore Bourgoz (1720-1804), de Bruson, souhaite fonder une école pour les garçons de la vallée. Dans un premier temps, le conseil de la commune approuve ce projet à l'unanimité. Cependant, le financement ne s'avère pas simple et le père Bourgoz éprouve par la suite le silence des autorités communales qui semblent se rétracter.

Si le père Bourgoz peut compter sur le soutien de son ami, le curial Pierre Gard, et surtout sur celui de François-Frédéric Ambuel, évêque de Sion (1760-1780), il voit l'abbé de Saint-Maurice, Jean-Georges Schiner (1764-1794), s'opposer à son projet, ainsi que des «messieurs de Saint-Maurice» qui craignent pour la fréquentation du collège de l'abbaye. Pour l'abbé, il s'agit d'une atteinte à ses prérogatives de souverain temporel dans la vallée de Bagnes. En effet, le bénéfice de cette fondation appartient à la paroisse de Bagnes. De plus, selon le projet, le régent doit expressément être prêtre séculier, originaire de Bagnes et choisi par l'évêque²⁸.

26. AASM, CART I-053 et AASM, CART LXXIII – 066.

27. Les Bagnards ne sont d'ailleurs pas les seuls concernés: en 1741, Claret publie un mandat contre le port d'un nouveau modèle de jupon par les femmes de Vérossaz, petit village près de Saint-Maurice (AASM CART-XVIII-038).

28. Maurice CHARVOZ, «Notes et documents sur l'histoire du collège de Bagnes», *Annales valaisannes*, XXI-1/2, janvier-juin 1947, p. 169-258, p. 191 et suivantes.

En 1765, un mandat abbatial invite la population des villages à se prononcer pour ou contre la création de cette école. Le résultat est sans appel : 288 oppositions contre seulement 16 approbations. Les villages les plus fortement opposés sont Lourtier (54 voix) et Bruson (40 voix) qui refusent de payer les 30 écus exigés par l'évêque auprès de chaque quart de la vallée pour financer cette fondation.

Cependant, l'autorité épiscopale aura raison des réticences et l'école ouvre à l'automne 1766. Le premier régent sera Pierre-Joseph Gard (1766-1786), de Villette, prêtre séculier, qui avait donné 120 écus pour la fondation de l'école à la condition d'en être le bénéficiaire. Il est le neveu du curial Gard, mentionné ci-dessus.

Parmi les plus importants bienfaiteurs de l'école se trouve Jean-André Besse (1725-1805), prêtre séculier. Il est le fils cadet d'Angelin Besse, un émeutier de 1745. Précisons enfin que le père Bourgoz est lui-même le frère de deux émeutiers et le beau-frère d'un émeutier (Georges Filliez).

LA VIE POLITIQUE À LA MONTAGNE

L'émeute de 1745 n'est donc qu'un épisode dans une longue série de différends qui opposent une partie de la commune à son seigneur. Celui de 1745 s'avère le mieux documenté, grâce aux récits conservés et aux listes des inculpés, mais les autres cas ne sont pas moins importants. À Bagnes, ces conflits ont parfois tourné à l'émeute, voire à la révolte populaire ; dans les autres communes, ils sont en partie portés devant les tribunaux, en particulier devant l'évêque de Sion. Ils sont en tout cas l'expression d'une dynamique politique remarquable, qui voit les notables et les riches propriétaires dans le rôle de protagonistes, mais qui connaît aussi la participation active « de la populace », en fait, un groupe plus vaste de paysans, éleveurs, artisans, commerçants, qui souvent occupent des charges locales et exercent une certaine influence sociale.

Un conflit social

Comme nous l'avons suggéré plus haut, les solidarités de classe jouent un rôle évident dans le mouvement de 1745 : parmi les émeutiers, nous retrouvons non seulement plusieurs grands notables de la vallée, mais aussi les plus riches contribuables de la commune. Il s'agit notamment des personnages déjà cités, comme le lieutenant Jean-Pierre Magnin, le sautier Étienne Gard, le notaire et juré Jean-Pierre Coutaz, Étienne Ganioz et sa femme Anne-Barbe Bruchez ; mais c'est aussi le cas de nombreux autres participants à l'émeute, tels que Jean-Nicolas Rege (342 florins de taille), Jean-François Bruchez (242 florins) ou Jacques-Maurice Bourgoz (124 florins).

De plus, plusieurs émeutiers sont des propriétaires d'alpages, et ont donc des intérêts dans le secteur de l'élevage : même s'ils ne figurent pas toujours parmi les plus grands contribuables, ils représentent une classe plutôt aisée, qui dispose d'un certain capital et qui est intéressée au commerce lucratif des

produits de l'élevage²⁹. On discerne donc, en toile de fond, un conflit social entre la classe aisée, qui encourage une certaine ouverture de la commune et soutient l'accueil de nouveaux communiens, et d'autres couches de la population, qui adhèrent à la politique de défense des privilèges représentée par l'abbé et se battent contre les droits des nouveaux communiens. Certes, les solidarités de classe ne sont pas systématiques : plusieurs grands contribuables ou notables puissants ne figurent pas parmi les opposants de l'abbé : par exemple Jean-François Gabbud de Lourtier (658 florins de taille), Félix Dumoulin du Châble (416 florins), Paul et Valentin Maret³⁰ (299 florins) et d'autres encore. Toutefois, l'opposition d'une partie importante de l'élite aux interventions de l'abbé est indiscutable. Quelles en sont les raisons ?

Un programme novateur : autonomie et ouverture de la commune

Si nous considérons les principaux points de conflit tout au long du XVIII^e siècle, nous pouvons observer l'action d'une faction opposée à l'abbé et soutenue de l'extérieur par l'évêque de Sion. Cette faction ne se borne pas à réagir face aux intrusions de l'abbé, mais elle est animée par un programme politique et économique assez cohérent. Les éléments centraux de ce programme sont :

1. La lutte pour une certaine autonomie face au seigneur spirituel et contre les compétences des pouvoirs extérieurs : la communauté ne s'oppose pas uniquement aux droits de l'abbé, mais rachète en même temps plusieurs droits de nobles de la région, notamment des droits de dîme.

2. La lutte pour la création de structures spirituelles et culturelles indépendantes de l'abbaye de Saint-Maurice (chapelles, écoles de village, second vicariat, « grande école »...), accessibles aux clercs et aux jeunes de la commune.

3. La lutte pour l'ouverture de la commune et pour la possibilité d'accueillir de nouveaux communiens, sans le contrôle du seigneur.

4. La lutte pour la liberté de commerce et de consommation : liberté d'acheter les nouveaux produits de consommation, comme cotonnade, dentelle, vêtement, eau-de-vie et tabac, de suivre les modes provenant des villes, sur lesquelles l'abbé veille d'un œil critique.

Il est nécessaire de s'attarder brièvement sur ces derniers points, puisque les pressions en faveur de l'ouverture des communes et d'un certain développement commercial – donc les éléments d'un programme novateur – n'ont que rarement été considérées dans la recherche sur les révoltes rurales. La pression

29. Nous avons analysé ce rapport de plus près pour plusieurs villages. À Montagnier, par exemple, presque tous les émeutiers identifiés – 9 sur 10 – figurent dans les cadastres parmi les possesseurs d'alpages : Voir Hélène VIALLET, *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Annecy, Académie salésienne, 1993, p. 118-119.

30. Valentin Maret figure toutefois parmi les fondateurs de la Grande École en 1766 ; voir Maurice CHARVOZ, « Notes et documents sur l'histoire du collège de Bagnes », *op. cit.*, p. 225-26.

des élites pour ouvrir la commune aux étrangers et leur accorder les droits de jouissance sur les ressources locales s'explique par la volonté de développer la rentabilité de ces ressources, comme les alpages et les forêts.

L'accueil des étrangers est lié aux problèmes posés par l'élevage dans un milieu montagnard, notamment l'équilibre précaire entre l'entretien du bétail en été et en hiver. Dans les Alpes, grâce à la disponibilité d'alpages étendus et de pâturages, les possibilités d'estivage sont bien supérieures aux possibilités d'hivernage. Une exploitation idéale consisterait donc à rendre possibles des échanges avec l'extérieur pour pallier ce déséquilibre structurel. Plusieurs possibilités sont envisageables : la plus simple, très pratiquée à l'époque moderne, est d'abattre les têtes excédentaires avant l'hiver pour vendre la viande sur le marché. Mais cette possibilité n'est pas la plus rentable, parce qu'en automne les prix sont bas, en raison d'un abattage important, et les revenus s'amenuisent considérablement. Afin de développer l'élevage, dans une période où l'évolution des prix est très favorable, il est nécessaire de forcer les échanges, par exemple en permettant l'afflux de bétail extérieur pendant l'été et en exportant le bétail excédentaire en automne, afin qu'il hiverne en plaine.

Cette solution est vraisemblablement envisagée dans le cas du Val de Bagnes : la participation de bourgeois de Martigny semble indiquer un intérêt pour les ressources locales. Au XVIII^e siècle, la commercialisation de l'économie bagnarde est limitée : le Valais ne participe que dans une faible mesure à l'exportation de bétail vers l'Italie et le Grand Saint-Bernard n'est pas une voie importante pour ces trafics³¹. Cependant, quelque chose est en train de changer. En 1724 sont créées les foires de Bagnes, et plusieurs documents révèlent un certain trafic de bétail et de fromage vers l'Italie par le passage de Charmotane : les longs conflits avec Sembrancher, qui défend les privilèges de sa foire et d'autres dans le transport des marchandises, témoignent de l'importance croissante de ces trafics³². Il est intéressant de relever que les protagonistes de ce commerce, dont les sources divulguent les noms, sont des bouchers et commerçants liés par parenté aux émeutiers de 1745, comme par exemple les Gard de Versegères ou les Bourgoz de Bruson.

31. Alain DUBOIS, «L'exportation du bétail suisse vers l'Italie du XVI^e au XVIII^e siècle», dans Ekkehard Westermann (Hg.), *Internationaler Ochsenhandel (1350-1750): Akten des 7th International Economic History Congress*, Edinburgh 1978, Stuttgart, Klett-Cotta, 1979, p. 11-38. Il y avait vraisemblablement un certain commerce d'exportation, mais l'impact sur l'économie locale semble avoir été faible : la viande valaisanne n'était pas vendue sur le marché genevois, qui pourtant s'approvisionnait dans des régions plus éloignées. Anne-Marie PIUZ, «Le marché de bétail et la consommation de la viande à Genève au XVIII^e siècle», *Revue suisse d'histoire*, 25, 1975, p. 37-70.

32. ACBg, par ex. Pg 273 (1724) ; P 439 (1729) ; P 467 (22.07.1737) ; P467/19 et 20 (1738)... Au XVIII^e siècle, une certaine commercialisation dans la plaine du Valais occidental peut être relevée. André LEUZINGER, *Denen Bösen zum heilsamen Schröcken...*, *Ländliche Unruhen und Entwicklungshemmnisse in der Unterwalliser Vogtei Monthey im ausgehenden 18. Jahrhundert*, Zürich, Chronos, 1983 ; S. GUZZI-HEEB, *Donne, uomini, parentela. Casati alpini nell'Europa pre-industriale (1650-1850)*, Turin, Rosenberg & Sellier, 2008, p. 230-237.

Un indice de l'intérêt porté à l'élevage local est l'évolution du prix de l'amodiation de l'alpage de Charmotane, appartenant à la commune, qui est baillé pour une période de 6 ans à des riches éleveurs locaux. Le prix passe de 700 florins en 1712 à 675 en 1725 pour remonter rapidement à 770 florins en 1733, à 850 florins en 1738 et à 1 112 avant la révolte, en 1743. En 1793, le prix de l'amodiation aura atteint 1 305 florins.

L'importance de Ganioz et de Gay dans l'émeute devient de cette façon plus compréhensible : la famille Ganioz, qui était déjà en possession d'alpages et de bêtes, pouvait envoyer du bétail propre ou provenant d'autres régions, en tant qu'intermédiaire, en Val de Bagnes. La politique d'acquisition de la bourgeoisie de plusieurs communes de la région pourrait s'inscrire dans cette stratégie ; elle est une condition idéale pour pratiquer l'élevage de façon flexible dans plusieurs communes. La présence parmi les nouveaux communiens de marchands savoyards – Ducret dit Balet – confirme cette piste d'interprétation. L'autre enjeu important au XVIII^e siècle est le commerce du bois, convoité par les villes et les bourgs et par une population croissante.

D'ailleurs, toutes les spécialisations régionales passent par une certaine ouverture des corporations et la création d'échanges entre plusieurs régions : en Suisse, c'est le cas de la Gruyère ou de Glaris-Werdenberg³³. Dans le Beaufortain, à la même époque, la spécialisation de l'économie vers l'exportation de fromage pousse les notables à remettre en question les normes des corporations locales et à revendiquer une location ou une privatisation des communaux : dans plusieurs régions alpines, les pressions pour réformer les structures traditionnelles sont alors sensibles³⁴. Or ces évolutions nécessitent un assouplissement de la présence seigneuriale.

De ce point de vue, les alliances avec des riches bourgeois valaisans permettent aussi de contrecarrer le pouvoir politique et social de l'abbé de Saint-Maurice. D'autant plus que l'abbé Claret semble vouloir s'opposer à toute innovation économique et culturelle, comme le révèlent ses mandats contre la vente des cotonnades et des indiennes importées³⁵. Ces mandats nous rendent attentifs au conflit culturel entre une élite aisée et ouverte aux nouvelles modes, aux nouveaux modèles de consommation, et un seigneur qui

33. Nicolas MORARD, « L'élevage dans les Préalpes fribourgeoises : des ovins aux bovins (1350-1550) », *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif central, 1984, p. 15-24; Dieter SCHINDLER, « Werdenberg als Glarner Landvogtei. Untertanen, ländliche Oberschicht und fremde Herren », *St. Galler Kultur und Geschichte*, 15, 1996, p. 137-345, notamment p. 279-289; Ulrich PFISTER, « Regionale Spezialisierung und Handelsinfrastruktur im Alpenraum, 15.-18. Jahrhundert », in U. PFISTER (éd.) *Regional Development and Commercial Infrastructure in the Alps. 15th to 18th Centuries (Itinera, 24)*, Bâle, Schwabe, 2002, p. 153-178. Les contacts avec les élites régionales et suprarégionales ont une importance cruciale pour les riches entrepreneurs alpins. Ulrich Pfister a montré le rôle de l'information dans les processus de spécialisation ; cette information dépend des réseaux disponibles, qui permettent de se créer des alliés et d'être renseignés sur les évolutions des marchés. *Ibidem*, p. 160.

34. H. VIALLET, *Les alpages...*, *op. cit.*, notamment p. 67-75.

35. AASM, CHA 11/2/9, mandats de police à Bagnes, 1737.

entend maintenir son contrôle sur les mœurs de ses sujets³⁶. Les interventions répressives du seigneur renforcent probablement les volontés d'émancipation culturelle vis-à-vis de l'abbaye, qui se manifesteront clairement en 1766 avec la fondation de la « grande école ». De ce point de vue, l'émeute de 1745, loin d'être un mouvement purement autonomiste, peut être considérée comme un mouvement réformateur, guidé par l'élite économique et culturelle de la vallée, pour s'émanciper, d'une part, du contrôle et des contraintes imposées par l'abbaye de Saint-Maurice et, d'autre part, des limitations corporatives à l'intérieur de la commune, mais encore pour renforcer l'élevage au détriment de l'agriculture de subsistance et pour promouvoir un développement commercial de la vallée.

Cependant, cette attaque contre les structures traditionnelles devait être ressentie comme une menace pour les couches inférieures : les structures corporatives représentent en effet la garantie d'une certaine stabilité et d'une certaine distribution équitable des ressources. La politique conservatrice de l'abbaye de Saint-Maurice, visant aussi à maintenir les redevances traditionnelles en céréales, défend l'équilibre d'auto-consommation de la vallée et protège les pratiques menacées, dans une perspective paternaliste³⁷.

Clans, factions, partis?

Ce conflit divise la commune et entraîne la constitution de deux factions opposées et relativement stables, dont les intérêts se croisent en partie avec ceux des pouvoirs extérieurs, de l'évêque de Sion, de la Diète valaisanne et de Rome, représentée par le nonce de Lucerne. Mais quelle est la composition des factions en jeu ?

Si nous observons de plus près les membres des factions qui nous sont connus, nous constatons que certains groupes familiaux y jouent un rôle très important : ces groupes assurent d'ailleurs aux factions une continuité étonnante. En comparant la liste des participants à l'émeute de 1745 et celle des donateurs de la « grande école » en 1766, nous observons notamment qu'une grande partie des groupes familiaux concernés sont les mêmes³⁸. La création de l'école est prônée en particulier par le curial Pierre Gard et par le père capucin Héliodore Bourgoz, qui sont liés par un rapport d'amitié : les deux sont très proches de familles ayant participé à l'émeute. Il en est de même pour la grande majorité des fondateurs de l'école.

36. Sur la circulation des biens et le réseau des foires et des marchés : Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron. Économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté, Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996.

37. Fabrizio VISCONTINI, « Uno sguardo attorno ai fatti di Faïdo del 1755: alcuni aspetti poco esplorati di una protesta di antico regime », in Mario FRANSIOLI, F. VISCONTINI (a cura di), *La rivolta leventinese. Rivolta, protesta o pretesto?*, Locarno, Dadò, 2006, p. 85-194.

38. Sur 60 donateurs et donatrices ou personnes liées à l'existence de la « grande école », seuls 5 ne sont pas liés de façon évidente aux familles des émeutiers et à leurs alliées. Les groupes largement représentés dans l'émeute soutiennent aussi la « grande école », comme les « Bourgoz 4 », les « Besse 3 », les « Filliez 4 », les « Gard 1 » et les « Gard 7 », les « Magnin 7 »... Mais il faut bien avouer que d'autres groupes familiaux ne figurent pas parmi les promoteurs de l'école, comme les « Troillet 5 », les « Pellissier 10 et 20 »... En ce sens, nous relevons une certaine évolution de la faction opposée à l'abbé.

Le noyau de la faction opposée à l'abbaye de Saint-Maurice entre 1740 et 1770 est formé d'une douzaine de groupes parentaux : selon la classification adoptée dans les généalogies de Bagnes³⁹, il s'agit des « Bourgoz 4 », des « Gard 1, 2 » et en partie des « Gard 7 »⁴⁰, des « Besse 3 » de Sarreyer et de Villette, des « Filliez 4 », des « Filliez 11 », des « Magnin 7 », des « Masson 8 », des « Michaud 14 », des « Morend 10 », des « Pellissier 10 », des « Troillet 5 » de Lourtier et des « Troillet 7 » de La Montoz. Un rôle particulier doit être attribué à la famille Magnin de Verbier, pour deux raisons. D'un côté, comme nous l'avons vu, elle constitue un poids politique et économique dans la vallée ; mais la participation de Jean-Pierre Magnin au mouvement souligne aussi les liens familiaux entre les conflits de 1745 et de 1766 et les troubles précédents. Jean-Pierre Magnin était en effet le beau-frère du vicaire Pierre Corthay, qui avait défié en 1721 le curé et l'abbé en se rendant indépendant de la cure⁴¹. Ce n'est pas le seul lien entre les conflits de 1745 et de 1766 et les luttes des années 20 : même si les renseignements précis sur ces dernières ne sont pas très abondants, nous pouvons identifier des continuités significatives.

Au centre de l'opposition au curé et à l'abbaye de Saint-Maurice en 1721 se trouvait le capitaine François Bruchez ; or, nous observons que plusieurs des notables impliqués dans l'émeute de 1745 appartiennent au réseau parental des Bruchez. D'abord, le capitaine [Jean-Joseph] Ganioz, de Martigny, indiqué par l'abbé Claret comme étant un conseiller de l'agitateur Gay, mais qui n'est pas inculpé officiellement : son frère Étienne a épousé la petite-fille de François Bruchez. Un autre petit-fils de François, Joseph-Arnold Bruchez, est le mari d'Anne-Victoire Gard, fille d'Étienne, un des chefs des émeutiers de 1745. Un autre grand notable impliqué dans la révolte, Jean-Pierre Coutaz, est également le petit-fils de François Bruchez. Un autre petit-fils est François-Marie Bruchez ; son épouse, Barbe Besse, fille de Barthélemy, sautier, est la sœur de Jean-Michel, également sautier : plusieurs émeutiers appartiennent à sa famille. Le notaire Jean-Bonaventure Luy, destitué au lendemain de la révolte, fait également partie de ce groupe parental.

La famille du vicaire Corthay, de son côté, est très proche de plusieurs groupes qui participèrent à l'émeute de 1745 : une double alliance les relie aux « Michaud 14 » de Verbier, qui appartiennent au noyau de 1745, mais ils sont également parents des « Michaud 8 », et d'autres groupes très actifs⁴².

39. *Familles de Bagnes...*, *op. cit.*

40. Le rôle de cette puissante famille dans les événements de 1745 n'est pas tout à fait clair : aucun homme ne fait partie des listes des inculpés, mais deux femmes de la famille sont alliées à des émeutiers ; c'est une situation semblable à celle de la famille Sauthier, qui appartient également à l'élite locale.

41. Jean-Pierre Magnin avait épousé en 1714, en deuxième noces, Madeleine Corthay, la sœur aînée du vicaire Pierre Corthay.

42. De leur côté, les « Michaud 14 » sont apparentés aux « Pellissier 20 », dont plusieurs membres apparaissent parmi les émeutiers ou leurs alliés. De plus, deux cousines de Pierre Corthay ont épousé deux frères, Hugues et Pierre Michaud : Hugues Michaud est inculpé personnellement en 1745, ainsi que plusieurs de ses neveux. Mais la même famille Corthay était alliée également avec une autre branche

Quels sont les liens familiaux entre les deux factions ? L'appartenance d'un groupe familial à une faction exclut-elle l'adhésion de certains de ses membres à la faction opposée⁴³ ? Comme nous l'avons vu, nous pouvons classer plusieurs personnes parmi les partisans de l'abbé, ainsi le conseiller Martin Vaudan, le nouveau lieutenant Michel Deléglise, les nouveaux sautiers Gabriel Mabillard et Étienne Brief ou le syndic André Terrettaz. En gros, nous pouvons dire que les partisans les plus proches de l'abbé proviennent d'autres familles que celles des émeutiers. Les officiers nommés après la révolte et les victimes de la révolte ne sont pas étroitement liés aux émeutiers et à leur famille. En même temps, nous avons une trace de continuité familiale parmi les partisans de l'abbé : le sautier Gabriel Mabillard, nommé au lendemain de l'émeute, appartient au même groupe que le lieutenant André Mabillard, qui en 1721 avait soutenu le seigneur contre la rébellion du vicaire Corthay.

Il n'y a pas, toutefois, une séparation absolue entre les deux groupes : la femme de Martin Vaudan, victime de la révolte, est par exemple une «Luisier 11», au même titre que la belle-fille d'Étienne Gard, un des leaders de la contestation. Le fils de Vaudan, André-Martin Vaudan, épouse en 1765 une Bourgoz, appartenant à un groupe qui comptait plusieurs émeutiers en 1745. Les réseaux de parenté demeurent ouverts et nous ne pouvons constater aucun cloisonnement net des fronts politiques.

Les familles des notaires, comme le notaire Pierre Gard ou son oncle Étienne Gard, semblent en quelque sorte se situer au-dessus des partis ou entre les deux partis, au même titre que de riches contribuables comme Maurice Sauthier. Les riches familles pratiquent en effet une politique d'alliances à l'intérieur de leur classe sociale : elles doivent donc rester ouvertes à des liaisons avec l'autre faction et éviter de s'isoler et de perdre leur influence.

La parenté semble donc jouer un rôle majeur dans l'organisation des factions et dans la mobilisation pour ou contre le seigneur. Il faut préciser que ces liens ne sont pas le fruit du hasard : la vallée est peuplée – elle compte près de 3 000 habitants à la fin du XVIII^e siècle – et les familles ne manquent donc pas de possibilités de nouer des alliances en dehors de la parenté. Quels autres réseaux interviennent dans la mobilisation politique du XVIII^e siècle ?

MOBILISATION POLITIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX

Pour expliquer la participation des groupes populaires à des mouvements politiques, l'histoire sociale a souvent eu recours à l'influence des «structures primaires»

des Michaud, les «Michaud 8», qui jouent aussi un rôle important dans l'émeute de 1745. Dans ce cas, toutefois, le rôle est indirect : ce ne sont pas les hommes qui participent au mouvement, mais quatre femmes du groupe sont les mères ou les épouses d'autant d'émeutiers.

43. Voir Uli WINDISCH, *Lutte de clans, lutte de classes – Chermignon, la politique au village*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1986, p. 87-132, notamment p. 105-120.

impersonnelles, telles que la famille, les solidarités de village ou les clientèles. De cette façon, les historien(-ne)s ont tendu à nier ou à minimiser la capacité des paysans à s'organiser de façon plus consciente, selon des idées, des convictions ou selon un projet politique articulé⁴⁴. Cette simplification *a priori* a souvent entravé la compréhension des enjeux réels des conflits politiques et sociaux et a engendré des interprétations téléologiques discutables⁴⁵. Quels mécanismes de mobilisation pouvons-nous donc détecter derrière les conflits bagnards du XVIII^e siècle ?

Les solidarités de lieu

Quelle est la distribution géographique des participants ? Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'à première vue l'appartenance à un village ou à un quart plutôt qu'à un autre ne joue pas un rôle déterminant. Le mouvement n'a pas un centre bien précis : les émeutiers proviennent des villages de la haute vallée – Sarreyer et Lourtier – mais aussi du Châble et de Versegères, dans la partie inférieure. C'est un mouvement de la commune tout entière, dans lequel les solidarités de village ne jouent pas un rôle décisif.

Certes, nous pouvons déceler au début de l'émeute de 1745 un conflit entre le village de Bruson et le reste de la commune ; Bruson sera aussi le seul village exempté de l'amende. Cela n'empêche pourtant pas plusieurs de ses habitants, notamment le groupe Bourgoz, de participer très activement à l'émeute. Cette observation nous conduit à nuancer l'importance attribuée aux solidarités locales et au village comme cellule de mobilisation dans la recherche sur les mouvements populaires. Tant la commune que les différents villages étaient divisés par des conflits intérieurs. La présence de factions relativement stables dans les conflits du XVIII^e siècle met en évidence l'existence d'autres logiques politiques et d'autres solidarités.

Clientèles ?

Les dynamiques de l'organisation politique populaire ont souvent été expliquées par la force de liens traditionnels, tels que la clientèle⁴⁶. L'existence de clientèles rigides est-elle vérifiable au niveau microsocial ? Nous n'avons pas encore des résultats définitifs à ce propos, mais l'analyse des réseaux sociaux

44. Voir, pour la Suisse, Pierre FELDER, « Ansätze einer Typologie... », *op. cit.*, 1976 ; voir aussi les considérations de Michel MORINEAU, « Maturité et immaturité révolutionnaires », dans Jean NICOLAS (éd.), *Mouvements populaires et conscience sociale, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Maloine, 1985, p. 43-56.

45. Anselm ZURFLUH, « La révolte populaire mise en perspective : guerre des paysans 1653, révolte de la Léventine 1755, guerra delle forcelle 1799 », *Bollettino storico della svizzera italiana*, 105, 2002, p. 123-142.

46. Voir U. PFISTER, « Politischer Klientelismus in der frühneuzeitlichen Schweiz », *Revue suisse d'histoire* 42, 1992, p. 28-68 ; Simon TEUSCHER, *Bekannte – Klienten – Verwandte. Soziabilität und Politik in der Stadt Bern um 1500*, Köln, Weimar, Wien, Böhlau, 1998, 315 p., notamment p. 135-179 ; Anne-Lise HEAD-KÖNIG, « Réseaux familiaux, clientélisme, patronage et confession en pays de montagne. Le pays de Glaris, XVI^e-XVIII^e siècles », dans Anne-Lise HEAD-KÖNIG et alii, *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVII^e-XX^e siècle)*. *Mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 2001, p. 181-194.

de plusieurs familles d'émeutiers incite à remettre en question une vision trop schématique des rapports de clientèle dans des sociétés rurales.

Considérons la famille Morend du Châble et du Cotterg, dont deux membres, des cousins germains, figurent parmi les participants à l'émeute et soutiennent plus tard la fondation de la « grande école ». C'est une famille appartenant au noyau de la faction opposée à l'abbé de Saint-Maurice. Mais selon les cadastres, ce ne sont pas des contribuables très riches : leur participation au mouvement peut-elle être expliquée par des rapports de clientèle avec les grands notables ?

D'abord, nous devons nous interroger sur les rapports de parenté entre les Morend et les autres familles d'émeutiers : à ce propos, le lien le plus significatif renvoie aux « Bruchez 3 » de Villette (autour du sautier, François Bruchez) ; Pierre Bruchez, émeutier, était le cousin germain de Théodule Morend (leurs mères étaient sœurs) ; de plus, il était aussi son beau-frère, les deux ayant épousé deux sœurs Pellissier⁴⁷. Cette double union met en évidence une stratégie de construction d'une alliance sociale très étroite : en effet, les rapports entre les Morend et les Bruchez sont denses à plusieurs niveaux, surtout par les parrainages et des tutelles.

Était-ce un rapport de clientèle ? Cela ressemble plutôt à un rapport de collaboration horizontale. Pierre Bruchez est à plusieurs reprises parrain des enfants des Morend, mais l'inverse est aussi vrai : Théodule, Hyacinthe et Marie-Marguerite Morend parrainent des enfants de la famille Bruchez. En outre, en 1743, Théodule Morend est reconseiller dans la tutelle de Marie-Pétronille Bruchez, la sœur de Pierre : il n'y a donc pas un rapport univoque de protection⁴⁸.

Des rapports de patronage sont-ils perceptibles à travers le système des crédits ? Cela ne semble pas le cas. Dans ce système, les rapports les plus importants sont tissés avec les confréries – notamment celle des Pauvres du Christ –, avec le second vicariat et avec des parents, notamment un Christophe Michellod, du Cotterg. Pour le reste, ils s'adressent à plusieurs personnes différentes. C'est un modèle assez général : lors de la conclusion de plusieurs crédits dans une famille, la stratégie des petits propriétaires et éleveurs consiste à répartir les risques. S'ils empruntent, ils essaient de s'adresser à plusieurs personnes ou à des institutions différentes, en interpellant souvent les parents et les confréries, pour éviter une dépendance trop forte⁴⁹.

47. Les « Pellissier 10 et 20 » sont des groupes importants dans la dynamique de la révolte, puisqu'ils entretiennent plusieurs liens d'alliance avec d'autres familles d'émeutiers.

48. Les Bruchez de Villette n'apparaissent d'ailleurs pas parmi les propriétaires les plus riches. Leur identification dans les cadastres est toutefois problématique. Ils ont occupé plusieurs charges politiques au XVIII^e siècle, tout comme les Morend : la situation sociale est donc semblable.

49. Cette observation résume l'analyse des transactions de plusieurs familles. Henri Deurin et son fils empruntent à plusieurs reprises de l'argent entre 1697 et 1709, mais, à chaque fois, il s'adressent à un créancier différent – confrérie des Pauvres, confrérie du Saint-Esprit, second vicariat et Pierre Michellod (ACBg, L54, ACBg, P542, ACBg, M3,1,2, ACBg, L49). Selon une stratégie similaire, les enfants de Jean-Georges Luisier de Lourtier s'endettent en 1750 auprès des frères May, toujours en 1750 auprès de Jean-François Michaud et en 1753 auprès d'Étienne Gard, ex-curial.

Plusieurs études récentes suggèrent d'autre part que des rapports de patronage importants pouvaient être établis par la parenté spirituelle : qu'en est-il dans le cas des Morend ? Nous avons considéré à ce propos les parrainages entre 1720 et 1750, et analysé les correspondances avec les transactions de la famille. Résultat : nous avons quelques correspondances, mais qui ne sont pas très importantes du point de vue du poids économique. En général, lorsque les Morend ont besoin d'argent ou besoin d'effectuer des transactions, ils ne s'adressent pas en premier lieu à des patrons puissants, aux parrains et marraines, mais plutôt aux institutions religieuses et à des prêteurs différents. Les parents jouent un rôle significatif dans ces rapports, mais ne sont pas toujours concernés. Cette observation vaut aussi pour d'autres familles étudiées dans le détail, telles que les « Terrettaz 7 » du Châble⁵⁰ ; elle paraît significative pour plusieurs familles d'émeutiers. On peut observer, bien sûr, des rapports de crédit ou de parrainage avec des notables influents de la même faction mais, dans la plupart des cas, les réseaux sont ouverts et établissent des liens dans plusieurs directions, même si cela oblige, par exemple, la famille Terrettaz et d'autres emprunteurs à trouver des appuis en dehors de la vallée.

La même observation semble s'appliquer aux achats, aux ventes et aux échanges de terres : si les parents, encore une fois, jouent un rôle privilégié, il est au contraire très difficile de reconnaître des structures de clientèle bien claires. En général, ces considérations nous obligent à remettre en question le concept de clientèle et sa signification dans l'organisation des sociétés rurales : il ne s'agit pas de nier l'importance des rapports de dépendance établis autour des notables, mais de considérer la complexité de ces rapports et les stratégies populaires pour éviter des dépendances trop fortes.

* * *

L'analyse des nombreux conflits politiques qui surviennent dans la commune de Bagnes depuis la fin du XVII^e siècle permet de replacer le mouvement de 1745 à l'intérieur d'une tradition politique très riche et complexe. Cette perspective autorise quelques conclusions, qui remettent en question les interprétations classiques des révoltes rurales d'Ancien Régime et mettent en évidence la richesse et la relative autonomie de la participation politique des classes populaires. Si l'originalité et le potentiel novateur des mouvements paysans ont été soulignés dans les recherches sur la Révolution française⁵¹,

50. Les « Terrettaz 7 » sont représentés dans l'émeute par deux frères, Georges et Jean-Georges : lorsqu'ils doivent emprunter de l'argent, leur famille s'adresse à plusieurs créanciers, parmi lesquels figurent des institutions religieuses, des notables valaisans, des notables locaux (Pierre Gard de Versègères) et d'autres. Plusieurs transactions concernent les Fellay de Lourtier et les Nicollier qui sont des parents par alliance : mais toutes les transactions ne s'adressent pas aux parents proches.

51. La tradition dans ce domaine est très riche, à partir de Georges LEFEBVRE, *Les paysans du Nord pendant la Révolution française* (1924), Paris, Armand Colin (1972) et *La grande peur de 1789* (1932), Paris, Armand Colin, 1984 ; Albert SOBOL, *Problèmes paysans de la Révolution* (1959), Paris, Maspero, 1976 ; Georges RUDÉ, *La foule dans la Révolution française* (1959), Paris, Maspero, 1982, etc.

ces aspects restent à notre sens encore négligés dans les études sur la période précédente, surtout dans celles qui portent sur les régions de montagne. Dans le cas de Bagnes, étudié plus haut, le caractère actif et novateur de la « politique populaire » apparaît évident. L'émeute de 1745 n'apparaît pas comme une simple réaction aux interventions du seigneur, mais comme un épisode d'une longue lutte soutenue par une partie de la population afin d'accroître sa marge d'autonomie et promouvoir un certain développement de la vallée. Les protagonistes de la révolte soutiennent un projet politique qui ne se réduit pas à une autonomie maximale de la région. Au contraire, ils prônent une ouverture des corporations locales, une transformation des structures économiques, politiques et culturelles de la vallée. Les émeutiers du Châble étaient décidément des « rebelles novateurs ».

Plusieurs historiens, à l'instar de Daniel Roche, ont reconnu le fait que « [...] la politique populaire [...] met en valeur des capacités de réflexion et d'organisation aussi valables que celle des élites [...] » ; que celles-ci seraient néanmoins « [...] plus difficiles à saisir parce qu'inorganisées et indifférenciées »⁵². Mais l'approche micro-historique des événements de Bagnes suggère qu'il s'agit en réalité d'une question de méthode et d'échelle d'observation. L'analyse détaillée des réseaux sociaux qui influencent la mobilisation permet en effet de mieux saisir les formes d'organisation des groupes populaires. Les conflits locaux ne sont pas le produit de regroupements plus ou moins spontanés, ni de solidarités locales quasi naturelles, mais ils sont organisés par des factions politiques passablement structurées et relativement stables, avec des éléments de programmes politiques divergents. Les factions sont en partie organisées selon des intérêts de classe, mais ces classes ne sont pas unies. La faction opposée à l'abbaye de Saint-Maurice est constituée de plusieurs grands notables, conseillers et syndics, mais elle est soutenue aussi par de simples paysans, des éleveurs et de petits artisans.

L'influence continue de plusieurs groupes familiaux apparaît évidente, mais les factions ne sont pas simplement des clans parentaux ou locaux. La participation des classes populaires aux luttes politiques ne peut pas non plus être réduite à l'influence de patrons puissants. Les factions représentent plutôt des formes embryonnaires de partis politiques : des groupements soudés par des solidarités parentales, mais aussi par des idées et des visions communes qui, de leur côté, façonnent les alliances et les rapports sociaux, facilitant la formation de réseaux sociaux ou de « milieux » politiques homogènes.

Voir un bilan historiographique (avec bibliographie) dans R. DUPUY, *La politique du peuple*, op. cit., p. 123-152 ou Jean-Pierre JESSENNE, *Les campagnes françaises entre mythe et histoire*, Paris, Armand Colin 2006, p. 134-163. Pour la Suisse, Sandro GUZZI-HEEB, *Logiche della rivolta rurale. Insurrezioni contro la Repubblica Elvetica nel Ticino meridionale*, Bologne, Istituto Editoriale Cisalpino, 1994.

52. Daniel ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard 1993, p. 302 ; voir R. DUPUY, *La politique du peuple*, op. cit., p. 77-85.

Ces observations nous incitent à aller au-delà des catégories d'analyse générale – comme celle de patronage/clientèle ou des solidarités communautaires – pour mettre en valeur des formes originales, dynamiques – et certainement variables – d'agrégation sociale et politique des populations d'Ancien Régime.

Sandro GUZZI-HEEB
 Université de Lausanne
 Anthropole - Niveau 5, CH-1015 Lausanne
 Sandro.Guzzi-Heeb@unil.ch

Christine PAYOT
 Centre Régional d'Études des Populations Alpines
 Rue Saint-Honoré 14, CH-1933 Sembrancher
 Crepa@netplus.ch

Résumé / Abstract

Sandro GUZZI-HEEB

Christine PAYOT

Des rebelles novateurs? Conflits politiques et réseaux sociaux dans une vallée alpine au XVIII^e siècle

Le dimanche 29 août 1745, une petite émeute éclate à Bagnes, une vallée marginale des Alpes suisses, contre le seigneur, l'abbé de Saint-Maurice. Cette révolte n'est qu'un élément d'une lutte de longue haleine, pendant laquelle l'opposition au seigneur représente une partie active et bien organisée du conflit. L'analyse détaillée des protagonistes des luttes politiques, ainsi que des réseaux sociaux qui influencent la mobilisation, permet de mieux comprendre les dynamiques d'organisation de la vie politique locale et le rôle actif des couches populaires. Cette perspective autorise quelques conclusions, qui remettent en question les interprétations classiques des révoltes rurales d'Ancien Régime. Dans le cas de Bagnes, le caractère actif et novateur de la « politique populaire » encore négligé dans les études sur la période moderne, apparaît évident. Les protagonistes de la lutte contre l'abbé soutiennent un projet politique qui ne se réduit pas à une autonomie maximale de la région. Au contraire, ils prônent une ouverture des corporations locales, une transformation des structures économiques, politiques et culturelles de la vallée. Les émeutiers du Châblé étaient décidément des « rebelles-novateurs ».

MOTS-CLÉS: Alpes, XVIII^e siècle, révolte, réseaux sociaux, politique populaire, sociétés rurales ■

On Sunday 1745-8-29 a small upheaval occurred in Bagnes, a rather marginal mountain valley in the Swiss Alps, against the abbot of St-Maurice, the local feudal lord. This movement was nothing but one element in a long-term struggle, carried out by a stable and quite well organized political faction. The detailed analysis of the conflicts, of their protagonists as well as an analysis of the mobilization networks allows to highlight crucial aspects of local political life and reveals the active role of low classes. The micro-historical approach leads to some conclusions which challenge classical interpretation of pre-modern rural revolts. The case of Bagnes sheds light on the active and innovative character of popular politics, still underestimated in studies about pre-modern rural societies. The participants in the struggle against the abbot had a political program which was not limited to the quest for local autonomy. They claimed an opening of local corporations and a weakening of the control mechanism; they fought for an economic, political and cultural evolution of their valley. Bagnes rebels were decidedly innovative rebels.

KEYWORDS: Alps, 18th century, revolt, social networks, popular politics, rural societies ■